

# Formulaire pour le rapport annuel

Publication faite en exécution de l'article 7, § 1, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017 à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Arrêté d'exécution du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 octobre 2018 portant exécution de l'article 7 de l'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

# Rapport annuel de rémunérations du Conseil d'administration

---

Ce rapport contient les informations, individuelles et nominatives, suivantes :

1. les jetons de présence, les éventuelles rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du comité d'audit, en fonction de leur qualité d'administrateur titulaire d'un mandat originaire ou non élu, de président ou de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion ou du bureau exécutif ou du comité d'audit, ainsi que la justification du montant de toute rémunération autre qu'un jeton de présence au regard du rôle effectif du Président, Vice-président, ou au membre du bureau exécutif au sein de l'intercommunale;
2. les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux titulaires des fonctions de direction ;
3. la liste des mandats détenus dans toutes les entités dans lesquelles l'institution détient des participations directes ou indirectes, ainsi que la rémunération annuelle perçue pour chacun de ces mandats ;
4. pour le titulaire de la fonction dirigeante locale, la liste des mandats détenus dans toutes les entités dans lesquelles l'intercommunale détient des participations directement ou indirectement, ainsi que la rémunération annuelle perçue pour chacun de ces mandats ;
5. la liste des présences aux réunions des différentes instances de l'institution.

Ce rapport est adopté par le principal organe de gestion et mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale du premier semestre de chaque année et fait l'objet d'une délibération. A défaut, l'assemblée générale ne peut pas se tenir. Ce rapport est annexé au rapport annuel de gestion établi par les administrateurs.

Le rapport est établi conformément au modèle fixé par le Gouvernement.

## Informations relatives aux rémunérations des membres des organes de gestion - Informations générales

Plafond barémique (brut indexé)	0
Montant du jeton de présence brut indexé	0
Nombre de réunions de l'Assemblée générale	2
Nombre de réunions du Conseil d'Administration	4
Rémunération annuelle brute – Président	0
Membres du Conseil d'administration (21 jetons de présence)	0

Relevé des présences en réunion, rémunérations et avantages de toute nature ainsi que des frais de représentation – article 7, § 1, de l’ordonnance conjointe du 14 décembre 2017

Nom	Prénom	Numéro national	Rôle linguistique	Adresse
MAHY	OLIVIER	72010533366	FR	Bd Belgica 38 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean
GJANAJ	AMET	68060741569	FR	Rue du Sonnet 18 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean
DEMOLINA	CHANTAL PASCAL	57042001033	FR	Av Firmin Le Charlier 174 à 1090 Jette
PIQUARD	PAULETTE	51040218677	FR	Rue des Dauphins 11 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean
LIEKENDAEL	CARINE	800518/24458	FR	Rue de la Belle au Bois Dormant 29 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean
VERHAEGHE	DOMINICUS	59070542336	FR	Ch de Louvain 613 à 1090 Schaerbeek
BORUCHOWITCH	SERGE ALBERT	66061501392	FR	Rue Keyenbempt 3 à 1180 Uccle
VINCENT	PASCALE	63111601037	FR	Rue Comte de Flandre 20 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean

Mandat, fonction ou fonction dérivée	Organisme	Mandat rémunéré (oui/non)	Mandat non rémunéré (oui/non)	Date de début	Date de fin
Président	Olina ASBL	0	0	11/06/2019	
Administrateur	Olina ASBL	0	0	11/06/2019	
Administrateur	Olina ASBL	0	0	11/06/2019	
Administrateur	Olina ASBL	0	0	11/06/2019	
Administrateur	Olina ASBL	0	0	11/06/2019	
Trésorier	Olina ASBL	0	0	11/06/2019	
Secrétaire	Olina ASBL	0	0	11/06/2019	

Rémunération ou indemnité annuelle brute (A)	Total des jetons de présence (B)	Nombre de réunions	Avantages de toute nature	Montant (C)	Frais de représentation	Montant
0	0		0	0		
0	0		0	0		
0	0		0	0		
0	0		0	0		
0	0		0	0		
0	0		0	0		
0	0		0	0		
0	0		0	0		

Outils de travail	SOUS-TOTAL (A+B+C)	Réductions opérées <sup>†</sup> (D)	TOTAL (A+B+C-D)	Date du rapport
Aucun	0	0	0	
Aucun	0	0	0	
Aucun	0	0	0	
Aucun	0	0	0	
Aucun	0	0	0	
Aucun	0	0	0	
Aucun	0	0	0	
Aucun	0	0	0	

<sup>1</sup> Remarques relatives aux réductions :

Les modalités de réduction sont prévues à l'article 3, § 2, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017.

En cas de dépassement de la limite des 150 % du montant de l'indemnité parlementaire, une réduction à due concurrence est opérée uniquement sur les rémunérations, indemnités, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature perçus en contrepartie de l'exercice d'un mandat visé à l'article 2, § 1<sup>er</sup>, alinéa 2<sup>1</sup>, selon les modalités suivantes :

- la réduction s'opère prioritairement et à due concurrence sur les rémunérations, indemnités, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature perçus en contrepartie de l'exercice d'un mandat visé à l'article 2, § 1<sup>er</sup>, alinéa 2, tirets 1 à 4<sup>2</sup>. Cette réduction s'opère uniquement sur la partie de ces rémunérations, indemnités, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature excédant 50 % du montant de l'indemnité parlementaire perçue par les membres de la Chambre des représentants ;
- le cas échéant, la réduction s'opère à due concurrence sur les rémunérations, indemnités, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature perçus en contrepartie de l'exercice d'un mandat visé à l'article 2, § 1<sup>er</sup>, alinéa 2, tirets 5 à 8<sup>3</sup> Cette réduction n'est pas limitée.

---

<sup>1</sup> Il s'agit des bourgmestres, échevins, présidents et membres des bureaux permanents de CPAS, des conseillers communaux, des conseillers de CPAS, des membres d'organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public régional ou local, des membres d'organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public régional et local, des membres des organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public bicommunautaire, de toute autre personne désignée par le Gouvernement et/ou le Collège réuni pour le représenter dans le conseil d'administration de toute structure dotée de la personnalité juridique.

<sup>2</sup> Les mandats visés sont les suivants :

1. les bourgmestres et échevins
2. les présidents et membres des bureaux permanents de CPAS
3. les conseillers communaux
4. les conseillers de CPAS

<sup>3</sup> Les mandats visés sont les suivants :

1. les membres d'organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public régional ou local,
2. les membres d'organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public régional et local,
3. les membres d'organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public bicommunautaire,
4. toute autre personne désignée par le Gouvernement et/ou le Collège réuni pour le représenter dans le conseil d'administration de toute structure dotée de la personnalité juridique.

Liste des voyages des mandataires publics – article 7, § 1<sup>er</sup>, de l’ordonnance conjointe du 14 décembre 2017

Voyage	Date du voyage	Montant	Organisateur	Mandataire concerné	Date décision motivée de l'organe compétent	Date d'approbation par le Gouvernement, Collège réuni ou tutelle générale
Aucun Voyage						
Aucun Voyage						
Aucun Voyage						
Aucun Voyage						
Aucun Voyage						
Aucun Voyage						
Aucun Voyage						
Aucun Voyage						



Inventaire des marchés publics – article 7, § 1<sup>er</sup>, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017

Type de marché	Date du marché	Bénéficiaires	Montants
Electroménager professionnel	10/05/2021	Société MIELE	15.000€/an
Petit électroménager	10/05/201	Société RADIOLEC	5.000€/an
Ustensile de cuisine	10/05/2021	Société CHOMETTE	15.000€/an
Entretien système de canalisation	10/05/2021	Société MAXI-CLEANING	5.000€/an
Désinfection dératisation	10/05/2021	Société ANTICIMEX	5.000€/an
Gardiennage	10/05/2021	Société SECURITAS	3.500€/an
Linge et textile	10/05/2021	Société CENTEX	10.000€/an
Matériel de bureau	10/05/2021	Société DEOANNE	25.000€/an
Nettoyage de vitres	10/05/2021	Société OMNICLEAN	20.000€/an
Nettoyage des locaux	10/05/20214	Société TOUT CLEAN SERVICES	25.000€/an
Tenue de travail	10/05/2021	Société VAN ASSCHE -PALAIS DES CACHES POUSSIÈRE	10.000€/an
Entretien ventilation	10/05/2021	Société AG HEATING	25.000€/an
Entretien Plomberie et Chaudière	10/05/2021	Société AG HEATING	10.000€
Rénovation des bâtiments	10/05/2021	Société NOUTY	15.000€/an

Matériel Pédagogique	10/05/2021	Société SOUCKX	34.000€/an
Entretien électrique	10/05/2021	Société EUGETEC	15.000€/an
Boucherie	10/05/2021	Société YOUSSEF	5.000€/an
Primeur	30/06/2021	Ilab&co	5.000€
Poissonnerie (surgelé)	10/05/2021	Pesca viva	5.000°
Poissonnerie (frais)	10/05/2021	L'espadon bleu	5.000€

